



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 22 janvier 2019

Déclaration Préalable Au CTU-Public du 22 janvier 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Dans un premier temps, les élus **FORCE OUVRIERE** vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Ce début de mandature ne s'annonce pas sous de bons augures.

En effet, suite au Conseil d'Administration de VNF de décembre 2018, il apparaît que l'investissement sur la voie d'eau est très loin d'être une priorité pour notre ministère de tutelle, et que contrairement à ce qui avait été annoncé au Grenelle de l'environnement, le développement du fluvial et le report modal, qui étaient des enjeux écologiques forts, n'ont jamais été des priorités.

En ce début de mandature, **Force Ouvrière** rappelle son attachement au service public de la voie d'eau, ainsi qu'au statut des personnels affectés à l'établissement, notamment la PNA.

Ce manque d'ambition pour la voie d'eau et le désengagement de l'Etat vis-à-vis de ses services publics, ont pour conséquences des surcharges de travail de plus en plus insupportables et conduisent à des risques psychosociaux dont VOUS serez responsable !

Les réorganisations incessantes et continues ne font qu'amplifier cet état. Les baisses d'effectifs que les Personnels subissent depuis trop d'années, et qui sont appelées à continuer dans le temps, font entrevoir des réorganisations structurelles très inquiétantes pour les personnels, pour le service public de la voie d'eau et l'avenir de l'établissement !

Force Ouvrière dénonce et refuse catégoriquement la casse du Service Public de la voie d'eau, et l'abandon de ses missions et de ses Personnels !

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – **FORCE OUVRIERE**
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU-Public

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : sebastien.beudaert@vnf.fr – LARROQUE DOMINIQUE : dominique.larroque@vnf.fr – MAURER BERTRAND : bertrand.maurer@vnf.fr – GEOFFROY ARNAUD : arnaud.geoffroy@vnf.fr
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : patricia.sedlak@vnf.fr – MONDRAGON GERARD : gerard.mondragon@vnf.fr – MARTINET ETIENNE : etienne.martinet@vnf.fr – BRIDOUX NATHALIE : nathalie.bridoux@vnf.fr

Force Ouvrière a pris connaissance des mesures d'accompagnement des personnels subissant des réorganisations (maintien intégral des rémunérations pendant 6 ans et doublement de la prime de restructuration), annoncées tout récemment par le gouvernement dans le cadre d'Action Publique 2022. **Force Ouvrière** vous demande en conséquence de geler toutes les réorganisations en cours et à venir, tant que les mesures DUSSOPT ne sont pas mises en œuvre. **Force Ouvrière** vous rappelle que ces réorganisations doivent obligatoirement passer en Comité Technique.

Pour **Force Ouvrière**, ces réorganisations conduisent à des changements de missions et de métiers qui impliquent une revalorisation des régimes indemnitaires pour tous les personnels, quels que soient leurs statuts !

Concernant le RIFSEEP, conformément au décret, des revalorisations sont prévues cette année. Vont-elles se faire dans la plus grande opacité ? **Force Ouvrière** vous rappelle que toutes les questions indemnitaires doivent passer en CTU, et exige un traitement égalitaire pour tous les agents. Pour **Force Ouvrière**, ce rendez-vous doit être l'occasion de récompenser les efforts collectifs des Personnels. Il en va de même pour le Complément Indemnitaire Annuel. Qu'en sera-t-il à ce propos pour 2019 ?

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2019 est paru au JO un décret reclassant tous les CEE sans distinction au grade d'AEP. C'est **inadmissible** pour ces personnels qui ont travaillé à leur promotion tant d'années et qui se voient ainsi rétrogradés ! L'administration vient d'inventer une nouvelle forme de CAP : la **CANP** disciplinaire (Commission Administrative **Non** Paritaire) où les décisions seraient prises unilatéralement et sans concertation !

Force Ouvrière exige que tous les CEE nommés avant le 1^{er} janvier 2017 soient reclassés au grade de CEEP, et en attendant, qu'ils conservent leur PTETE de CEE d'origine.

Enfin, qu'en est-il de nos demandes, dans un souci d'équité et pour construire une véritable communauté de travail, d'un alignement des frais de déplacements pour tous les personnels ainsi que la possibilité pour les personnels ne bénéficiant pas de restaurants administratifs, d'avoir droit aux tickets restaurants ?

Pour conclure, comme nous vous l'avons demandé lors du CA du 18 décembre, nous exigeons la mise en place de la prime de 1000€ pour tous les personnels, conformément à la « volonté de notre Président de la République » !

Les élus **Force Ouvrière**
au CTU-Public